

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: MATIERE ORGANIQUE 2025

Tarifs applicables au 1er mai 2025

Type de produit	Tonnages	Tarifs 2024 HT* en €/tonne	Taux de TVA	Tarifs 2024 TTC * en €/tonne
Compost BIO et VG	0-100 t	33,60	10%	36,96
	>101 t	25,73	10%	28,30
Transport SMICVAL**		15,60	20%	17,16
Refus de crible VG		8,50	10%	9,35
Bois énergie crible		24,00	10%	26,40
Broyat BVF 150		0,00	10%	0,00
Broyat crible BVC 80		5,67	10%	6,24
Reprise Pieds de vigne		40,300	10%	44,330

Dérogation à la grille tarifaire (conformément à la délibération n°2025-18)* :**

- les communes du territoire peuvent bénéficier de 10 tonnes de compost gratuits par tranche de 1000 habitants ;
- les associations du territoire peuvent bénéficier de 10 tonnes de compost gratuits par an ;
- les agriculteurs qui commandent pour la première fois bénéficient de 10 tonnes de compost gratuit.
- les professions avec les codes NAF suivants bénéficient exceptionnellement de 20 tonnes de compost gratuit (valable jusqu'au 31/12/2025) : 01.1XZ, 01.2XZ, 01.4XZ, 01.5XZ.

* Facturation minimale de 10 € TTC

** Transport minimum de 10 tonnes, ce tarif est donné à titre indicatif et soumis à révision en adéquation avec le coût réel pratiqué par le prestataire

*** Le transport reste à la charge du client

Produit utilisable en Agriculture Biologique

Conformément au règlement (CE) n°2018/848

Produit certifié conforme au référentiel « Matières fertilisantes et supports de culture utilisables en Agriculture biologique », par Bureau Veritas Certification France 1 place Zaha Hadid, 92400 Courbevoie

Produit labellisé ASQA

Contrôlé et attesté par BUREAU VERITAS

Produit issu de matières organiques collectées séparément

Certificats et résultats d'analyses disponibles sur demande

